

Procès-verbal n° 11 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	20.03.23
À :	19h DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	Mme COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – ROMIEUX – LAUGIER

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°10 de la réunion du 27.02.2023

INDISPONIBILITES ARBITRES

- EZZAYDI M : les 25 et 26/2
- DELLEVA G : 3 au 10/5
- FREDJ A : 18 et 19/3
- POVEDA J : les samedis
- ANASTASESCU J : arrêt 21 jours
- DEALMEIDA A : le 5/3
- ELGHALMANI L : le 18/3
- CASTILLO E : le 11/3
- MOUSSAKEBIR I : le 12/3

DEMANDES D'ARBITRES

- THEZIERS : match du 12/3 et du 5/3
- AIMARGUES : match du 5/3
- MOUSSAC : match du 26/3
- GAZELEC GARDOIS : matches des 18/3- 25/3-26/3
- FC BAGNOLS : match du 12/3
- ST PRIVAT DES VIEUX : match du 19/3-26/3
- AS VERSOISE : matches du 26/3
- O. GAUJAC : match du 12/3
- O.M.PONTIL PRADEL : match du 26/3
- AS BAGARD : match du 26/3
- ST MARTIN DE VALGALGUES : match du 2/4
- FC VATAN : match du 2/4
- CALVISSON FC : match du 12/3
- SC ANDUZIEN : match du 12/3



COURRIERS RECUS

- ROMIEUX C : indispo du 5 au 10/3
- GUILLOT JP : indispo les 15 et 16/4
- GANOZZI M : concernant son match du 18/3
- ZOUIRHRI B : concernant ses désignations
- AS VERSOISE : absence de l'arbitre
- MAOUCHE H : absence du 12/3
- TALBI K : changement d'adresse
- MOHAMEDI F : nouveau numéro tél.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean-Louis